

#### Cellule juridique

## ARRÊTÉ PORTANT ACTUALISATION À LA DATE DU 09/10/2020 DE LA LISTE ÉLECTORALE AFFERENTE À L'ÉLECTION DU 15/10/2020 AU CONSEIL DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS (COLLÈGE USAGERS)

# LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations,

Vu l'arrêté du 17 septembre 2020 régissant l'élection des représentants des usagers au conseil de l'UFR Langues et civilisations, tel que pris après consultation du Comité électoral consultatif en date du 16 septembre 2020, Vu la liste électorale initialement arrêtée en date du 23/09/2020,

## ARRÊTE

## **ARTICLE 1: LISTE ÉLECTORALE**

- > Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, il est établi une liste électorale afférente à l'élection prévue le 15 octobre 2020 au conseil de l'UFR Langues et civilisations dans le collège usagers.
- > La liste électorale actualisée en date du 9 octobre 2020 est portée en annexe du présent arrêté et consultable, à compter du 9 octobre 2020, par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Langues et civilisations (Bâtiment A, couloir 1er étage) et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants sur une page d'informations à accès restreint aux usagers de l'université et soumis à authentification.

### **ARTICLE 2: PUBLICATION**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Langues et civilisations (Bâtiment A, couloir 1er étage) et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

#### **ARTICLE 3: EXÉCUTION**

Madame la directrice générale des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ENERALE DE

Fait à Pessac, le 09 octobre 2020.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne, Le Président,

Lionel LARRÉ.